



BAC PRO. MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES

Option : A. (véhicules particuliers)

Code RNCP : 19117, niveau 4

Organisme certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Date d'échéance de l'enregistrement : 01 01 2025

Arrêté du 19/03/2014 JO du 02/04/2014 1^{ère} session 2017

Lien vers la fiche ROME 1604 – Mécanique automobile et entretien de véhicules : https://rome.services-publics.lu/pdf/modified/I1604_MAIN.pdf

Lien vers la fiche ONISEP BAC PRO MV option A : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/Bac-pro-Maintenance-des-vehicules-option-A-voitures-particulieres>

Objectifs de la formation :

Former des techniciens ou techniciennes à :

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- Effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- Réceptionner et restituer le véhicule ;
- Participer à l'organisation de la maintenance.

Réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service, son action implique un comportement visant des objectifs de qualité dans le travail individuel et au sein de l'équipe.

Dans toutes ses activités, le (la) titulaire du Bac professionnel maintenance des véhicules doit :

- s'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- respecter les règles du système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE) en assurant la préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.

Durée de la formation :

- ♦ 1995 heures de formation réparties sur 17 semaines la première année / 20 semaines la deuxième et troisième année

La formation est menée sur trois années scolaires.

Prérequis à l'entrée en formation :

Age : compris entre 16 et 29 ans (15 ans au 31 décembre de l'année en cours possible pour les sortants de classe de troisième), pas de limite d'âge pour les personnes présentant un handicap.

Scolarité antérieure : Si moins de 16 ans minimum sorti de classe de troisième

Pour les détenteurs d'un CAP maintenance des véhicules, l'entrée en formation se fait directement en classe de première.

Rendez-vous : un rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique ou avec la direction est requis afin de discuter du projet de formation et du parcours.

Pour les personnes présentant un handicap, une rencontre avec le/la référente handicap est également requis.

Apprentissage : avoir une promesse de signature de contrat d'apprentissage couvrant la période de formation, signée par une entreprise menant l'activité de la formation. Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules (MV) est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

Modalités d'accès à la formation :

L'inscription définitive à la formation sera faite lors de la réception du dossier d'inscription complet :

- Une promesse de contrat signée de la part de l'employeur
- Le dossier rempli entièrement avec toutes les informations et les pièces administratives demandées
- Pour les personnes présentant un handicap, les documents attestant une prise en charge et des aménagements précédemment mis en place

Délai d'accès à la formation :

L'apprenti peut commencer son apprentissage en entreprise à partir du 15 juillet précédent l'entrée en formation.

Il peut également commencer son apprentissage en entreprise après la date de la rentrée en formation si la date de conclusion du contrat est en amont de la rentrée au CFA.

L'entrée au CFA peut débuter jusqu'à 3 mois après la date de rentrée en formation si un contrat est signé après la date de début de formation.

Dans le cas d'une réorientation, l'entrée au CFA est possible tout au long de l'année (avec signature d'un contrat d'apprentissage).

Pour les jeunes ayant moins de 15 ans à la rentrée (obligation : avoir 15 ans au 31 décembre de l'année), le début de la formation se déroule sous convention de stage puis le contrat d'apprentissage commence le lendemain de l'anniversaire de l'apprenti.

Tarifs de la formation et aides à l'entreprise pour le contrat d'apprentissage :

Conformément à l'article L 6211-1 du code du travail : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles* (à défaut, fixation du coût par décret).

Les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti et/ ou son représentant légal.

*Le coût contrat OPCO est consultable selon la base diffusée par France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/France-competences-publie-le-referentiel-comprenant-l-integralite-des-niveaux.html>

Le contrat d'apprentissage en quelques mots :

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Celui-ci s'engage à assurer un enseignement pratique correspondant au métier préparé en collaboration avec le CFA.

Ce contrat assure à l'apprenti la couverture sociale et un salaire minimum réglementaire perçu correspondant à un pourcentage du Smic*

Année d'exécution du contrat		Moins de 18 ans	18-20 ans	21 -25 ans	26 ans et plus
1ère année	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%	100%
2ème année	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%	100%

*<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15108>

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

Les aides financières (pour les entreprises) pour embaucher un apprenti en contrat d'apprentissage :

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, **une aide d'un montant de 6 000 € sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2024**, pour la première année d'exécution du contrat.

Rupture de contrat d'apprentissage :

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif.

La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA.

Passé le délai des quarante-cinq premiers jours en entreprise, la rupture peut être actée par accord amiable écrit des deux parties. Les différents cas de rupture (force majeure, faute grave, inaptitude médicale, décès de l'employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle) prennent la forme d'un licenciement sans le besoin de recourir au conseil des prud'hommes. La même règle s'applique

lorsque la rupture est intervenue à l'initiative du salarié à la suite de l'obtention du diplôme ou du titre qu'il préparait.

PROGRAMME DE FORMATION, MODALITES D'EVALUATION ET COMPETENCES :

Répartition par temps et matière :	Seconde	Première	Terminale
Français - Histoire – Géographie	85	105	100
Mathématiques – Science physique et chimique	85	80	76
Langue vivante	42.5	50	47.5
Education Artistique – Arts appliqués	21	30	28.5
E.P.S.	51	66	61
Domaine Enseignement Professionnel			
Chef d'Œuvre	0	20	18
Gestion de l'alternance	60	70	67
Technologie professionnelle – Travaux pratiques	204	224	216
Prévention – Santé – Environnement	21	25	23
Economie – Gestion	25.5	30	28
Total heures	595	700	665

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de l'année : sous forme orale, écrite, travaux pratiques, mis en situation...

Examens certificatifs : à la fin de la deuxième année de formation (pour la première épreuve de mathématiques et sciences uniquement) et au cours de la troisième année (pour toutes les autres épreuves), sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation) et d'épreuves ponctuelles (sujets académiques en épreuve dans un autre centre d'examen).

Aucun bloc de compétence ne peut être évalué et certifié de façon isolée.

Evaluation des savoirs faire professionnels : une fiche est remplie tous les semestres avec le maître d'apprentissage afin d'évaluer le niveau d'acquisition des savoirs faire professionnelles

Unité Evaluée	Matière	Mode d'évaluation	Compétences évaluées
E1 : Epreuves scientifiques Coef 3	E11 Mathématiques Coef 1,5	CCF Ecrit en deux séquences de 45 minutes chacune (1 ^{er} semestre et 2eme semestre)	Rechercher, extraire et organiser l'information ; <ul style="list-style-type: none"> • Choisir et exécuter une méthode de résolution ; • Raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ; • Présenter, communiquer un résultat.
	E12 Sciences physiques et chimiques Coef 1,5	CCF TP expérimental Deux séquences de TP de 45 minutes chacune (1 ^{er} semestre et 2eme semestre)	Mettre en œuvre un protocole expérimental ; <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ; • Mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ; • Montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ; • Utiliser une ou plusieurs relations. ; 'interpréter et rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés
E2 Coef 3	Analyse préparatoire à une intervention	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table, durée de 3 heures	C1.1 Collecter les données nécessaires à son intervention C2.1 Préparer son intervention

	(techno pro)		
E3 Coef 12	E31 : Réalisation d'intervention sur véhicule Coef 4	CCF Validation en entreprise des compétences acquises	C3.1 Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles les éléments C3.4 Régler, paramétrer un système C3.5 Préparer un véhicule C3.6 Gérer le poste de travail
	E 32 Documentation technique : diagnostic sur système mécanique Coef 3	CCF Oral de 30 minutes Dossier technique à élaborer et à soutenir à l'oral Sans dossier : note de zéro	C1.2 Communiquer en interne et avec les tiers C2.2 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique C3.3 Effectuer les contrôles, les essais
	E 33 Diagnostic d'un système piloté Coef 3	CCF TP d'atelier Durée de 3 h	C2.3 Effectuer le diagnostic d'un système piloté C3.2 Effectuer les mesures sur véhicule
	E 34 : Economie gestion Coef 1	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table durée de 2 H	Appréhender l'environnement économique, juridique et social dans lequel ils seront conduits à évoluer. Appréhender le contexte professionnel, mettre en évidence les implications de ce contexte sur l'exercice de l'emploi, avoir les outils et les éléments nécessaires à l'intégration dans l'organisation. Acquérir des méthodes, des outils et la rigueur intellectuelle nécessaires et utiles à sa vie professionnelle et personnelle.
	E35 PSE Coef 1	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table durée de 2 H	Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème; •Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident; •Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques; •Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées; •Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.
E4 Langue vivante Coef 2	Anglais	CCF Deux parties :oral et écrit sur table	Expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
E5 Epreuve Français et H Géó EMC Coef 5	E51 Français Coef 2,5	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table d'une durée de 2H30	Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ; -entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - devenir un lecteur compétent et critique ; - confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.
	E 52 Histoire Géó et EMC Coef 2,5	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table d'une durée de 2 heures	Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme d'histoire et de géographie Exploiter des documents pour analyser une situation historique et géographique Maîtriser des outils et des méthodes
E6 : Epreuve d'art appliqué Coef 1	Art appliqué	CCF Dossier à réaliser sur une action de cours	Collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore...); •Porter un regard critique sur les références recueillies; •Les commenter graphiquement et par écrit; •Les présenter de façon lisible et expressive. Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création; •Explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet; •Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques; •S'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.
E7 EPS Coef 1	EPS	CCF	Compétences en lien avec les épreuves passées, voir avec le formateur d'EPS
UF Epreuve facultative langue ou sport	Langue vivante 2 Ou sport à haut niveau	Epreuve pratique Ou oral	Niveau B1+ minimum attendu pour l'épreuve de langue Compétences en lien avec la pratique sportive choisie pour l'EPS

UF	Mobilité	CCF Présentation orale sur dossier Durée de 20 minutes	Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger Réaliser partiellement une activité professionnelle sous contrôle dans un contexte professionnel étranger
----	----------	--	--

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Au niveau du CFA, les cours se déroulent en présentiel.

Face à face pédagogique en salle de cours : toutes les salles sont équipées de matériel de vidéo projection

Mise en situation dans le cadre de travaux pratiques : ateliers de mécanique avec trois ponts, flotte de véhicules pédagogiques, matériel de mécanique, bancs moteurs, matériel pour la géométrie des trains roulants, ...

Salle informatique : avec 20 postes informatiques et un tableau interactif

Accessibilité aux personnes présentant un handicap :

*Extraits du registre public d'accessibilité de la MFR les Ebeaux

- Information sur l'accessibilité des bâtiments* :

Le parking est accessible à toute personne, un emplacement est réservé aux personnes présentant un handicap.

Le bâtiment administratif (bâtiment B) est accessible à toutes personnes. Les toilettes de ce bâtiment sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

Les salles de cours (bâtiment D) et le foyer : la salle Salève est accessible pour les personnes à mobilité réduite ; les autres salles sont accessibles aux autres personnes présentant un handicap.

Le foyer est accessible à toute personne.

Le bâtiment de restauration, salle de classe et atelier TEAVA (bâtiment C) : La salle de restauration est accessible à toutes les personnes. Les salles de classes peuvent être accessibles à toutes personnes avec un accompagnement si besoin.

L'internat (bâtiment A) : l'internat est accessible à toutes personnes. Une chambre avec lavabos est accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette chambre, les toilettes et les cabines de douches sont accessibles avec aide d'une tierce personne. Les autres toilettes et douches sont accessibles au rez de chaussée pour toutes PH avec l'aide d'une tierce personne pour les malvoyants.

L'atelier (bâtiment A) : l'atelier mécanique est accessible à toute personne. Il est cependant peu recommandé à une personne malvoyante sauf accompagnée.

Accessibilité et sécurisation du parcours de formation* :

Le CFA MFR les Ebeaux est reconnu par la Région comme étant un établissement suivant la charte H+ Formation depuis le 02 juin 2016 (date du renouvellement juin 2023).

Une rencontre avec le/la référent handicap dès les portes ouvertes permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne.

Lors de la réception du dossier d'inscription, selon les besoins, le/la référent handicap se déplace en entreprise afin de faire le point avec le patron, la famille, l'apprenti et les différents partenaires sur les modalités de formation à mettre en place et les aménagements nécessaires et possibles (allongement de la durée du contrat, mi-temps en entreprise, aménagement du poste de travail, mise en place de soutien, demande de formation du maître d'apprentissage...).

Au CFA, une information sur les besoins spécifiques est donnée aux formateurs afin de les faire « vivre » au quotidien.

Des rencontres et des appels téléphoniques réguliers avec les différents partenaires permettent d'ajuster les adaptations mises en place.

Le montage d'un dossier de demande d'aménagement d'examen est proposé à l'apprenti.

*Pour plus d'information sur la mission cadre des établissements chartés H+ Formation : https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/wp-content/uploads/2019/08/Missions_Referent_Hplus_maj0719.pdf

Pour une raison de sécurité, les personnes daltoniennes et non voyantes ne peuvent suivre leur scolarité dans notre établissement. Pour ces personnes, des solutions de formation sont proposées dans d'autres établissements, ne pas hésiter à se rapprocher du référent handicap qui pourra vous en dire plus.

Passerelles, Poursuite d'étude, Débouchées :

PASSERELLES POUR LES FORMATIONS

A l'issue de la classe de seconde, il est possible de s'orienter en classe de première de la même formation ou d'une formation de la même famille de métier.

Pour tout autre orientation, il est préférable de se rapprocher de l'établissement auprès du référent pédagogique, responsable orientation et constituer un dossier passerelle.

DEBOUCHES

Formation de niveau IV, débouchant après expérience professionnelle sur des postes à responsabilités :

- * Technicien d'atelier
- * Chef d'équipe
- * Réceptionnaire
- * Responsable de la maintenance.
- * Contrôleur technique
- * Metteur au point

Entreprises concernées par cette formation :

- * Agents et concessionnaires automobiles

POURSUITE D'ETUDE :

BTS Maintenance des véhicules option Voitures particulières

Titre à finalité professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile

BTS motorisations toutes énergies

BTS après-vente automobile

Mention complémentaire des systèmes embarqués de l'automobile

La maintenance des véhicules est en constante évolution, en conséquence le titulaire du bac professionnel maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences et d'intégrer dans sa pratique professionnelle, les acquis de sa formation tout au long de la vie.

Nous contacter :

C.F.A. M.F.R. "Les Ebeaux" –
152 route de Troinex 74350 CRUSEILLES

Tél : 04.50.44.10.58 -
Mail : mfr.ebeaux@mfr.asso.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

